

AIDE-MÉMOIRE POUR PROCÉDER À L'AUTOÉVALUATION 2008-2010

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MAI 2008

**PROGRAMME DE L'OCDE SUR LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (IMHE)**

Pour tout renseignement supplémentaire :

Jaana.Puukka@oecd.org (+33 1 45 24 16 61)

Richard.Yelland@oecd.org (+33 1 45 24 92 60)

OCDE/IMHE

**2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France**

www.oecd.org/edu/higher/regionaldevelopment



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
1.1 Généralités : De l'importance grandissante des établissements d'enseignement supérieur (EES) dans le développement de leur espace régional.....	3
1.2 Objectifs.....	4
1.3 Espaces régionaux et établissements d'enseignement supérieur participants	5
1.4 Éléments principaux du déroulement de l'étude de cas	5
1.5 Résultats attendus	5
1.6 Avantages pour l'espace régional.....	6
1.7 Coûts	6
1.8 Coordination dans l'espace régional : Coordonnateur régional, comité de pilotage régional et groupe de travail.....	7
2. DÉROULEMENT DU TRAVAIL.....	8
2.1 Autoévaluation (3 à 6 mois).....	8
2.2 Analyse externe (3 à 5 mois)	9
2.3 Diffusion	9

1. INTRODUCTION

1.1 Généralités : de l'importance grandissante des établissements d'enseignement supérieur (EES) dans le développement de leur espace régional

La mondialisation de l'économie du savoir oblige les pays à affronter la concurrence sur plusieurs marchés. Ils se tournent vers des produits et des services à fort coefficient de savoir, qui accroissent leur dépendance envers l'accès aux nouvelles technologies, aux résultats de la recherche, aux connaissances et aux compétences. Simultanément, les espaces régionaux capables de créer les meilleures conditions de croissance et de développement voient leur avantage comparatif augmenter. Les entreprises de pointe, naguère rivées à leur lieu d'implantation, peuvent désormais installer leur production n'importe où dans le monde. Reste que, pour être compétitives, elles doivent maintenir certaines de leurs opérations dans des régions de connaissance et d'innovation, à forte concentration de recherche, de main-d'œuvre créative et qualifiée, et dotées d'une infrastructure propre à favoriser l'innovation.

Les EES sont une source de connaissances et d'innovations parmi les plus importantes qui soient. Ils contribuent, à ce titre, au développement économique, social et culturel de leur société hôte. Ils fabriquent du capital humain et renforcent le terreau social et culturel dans lequel s'épanouit l'innovation. Ils ouvrent aussi aux entreprises locales des portes sur le monde. Cette mission vient souvent en troisième position (après l'enseignement et la recherche) et apparaît comme une obligation sociale des EES. On considère de plus en plus qu'il est nécessaire d'intégrer cette tâche aux fonctions d'enseignement et de recherche si l'on veut que la contribution de l'enseignement supérieur à la formation des étudiants, à l'exploitation des connaissances par les entreprises et à la société civile soit maximisée. On commence aussi à comprendre que ce rôle ne peut être mieux joué que dans le contexte régional, que les espaces régionaux concernés soient grands ou petits, centraux ou excentrés.

Il y a en effet des avantages tangibles à gagner pour les EES à s'engager fortement dans leur communauté régionale : augmentation des effectifs issus de la population locale, possibilités accrues de partenariats et de financements locaux pour l'enseignement et la recherche, revenus supplémentaires tirés des services fournis aux entreprises locales (conseil et formation professionnelle), capital social accru, et possibilités de partage des ressources (par exemple : infrastructure et travailleurs du savoir). Pour de nombreux EES, la stratégie d'engagement régional peut être aussi importante que leur stratégie de partenariat international et d'entreprise.

En outre, pour les villes et les espaces régionaux, les EES constituent des entités importantes, génératrices de recettes fiscales et autres revenus, ainsi que des portes ouvertes sur le monde par lesquelles attirer les investisseurs extérieurs. Les EES créent également de nouvelles activités et sont une source de conseil et d'expertise. Ils augmentent le capital humain local en retenant les diplômés dans leur orbite, en offrant formation continue et éducation tout au long de la vie et en apportant contenu et audience aux programmes culturels locaux.

De nombreux pays et espaces régionaux de l'OCDE ont tenté de renforcer le rôle régional des EES par des liens de coopération et de partenariat étroits avec divers acteurs régionaux. L'OCDE a

publié, en 2007, un rapport intitulé « *Concurrence mondiale, engagement local – Enseignement supérieur et régions* », inspiré des examens territoriaux de l'OCDE et d'une étude intensive sur trois ans des relations entre les EES et leur espace régional dans 14 espaces régionaux et 12 pays. Le rapport synthétise cette expérience en un ensemble cohérent de principes et de pratiques, et formule des recommandations aux autorités nationales et régionales et aux EES pour mobiliser l'enseignement supérieur en faveur du développement économique, social et culturel de leur espace régional.

La nouvelle série d'études de cas sur les établissements d'enseignement supérieur et le développement régional entreprise par l'OCDE vise à faire avancer ce programme. Elle concerne les espaces régionaux et leurs EES, dans et hors l'OCDE, qui mobilisent l'enseignement supérieur au service du développement économique, social et culturel. Les nouvelles études, qui seront sensibles à la variété des contextes nationaux et régionaux dans lesquels opèrent les EES, déboucheront sur des recommandations de principes d'action, de mesures concrètes et de réformes institutionnelles. Ces études faciliteront également le processus de formation et de développement des EES et de leurs partenaires régionaux et chercheront à améliorer les échanges entre les EES et la communauté régionale.

1.2 Objectifs

L'objectif premier d'une étude régionale est de *renforcer la contribution des EES en définissant les mesures à prendre pour améliorer les échanges et la mise en valeur mutuelle de leur potentiel et, de ceux de leurs partenaires et associés régionaux, à différents niveaux territoriaux.*

L'étude vise à :

- sensibiliser les EES et leurs partenaires régionaux à la nécessité d'améliorer leurs partenariats et d'en évaluer l'efficacité et la rentabilité ;
- tester et perfectionner la méthodologie et le cadre d'évaluation utilisés par les EES et les groupements régionaux d'enseignement supérieur pour contrôler et comparer leurs activités et leurs réalisations ;
- amener les EES et les acteurs nationaux et régionaux à entamer le dialogue sur leur contribution au développement économique, social et culturel de leur espace régional ;
- aider les gouvernements régionaux et leurs organes, les EES et les autres acteurs à recenser les rôles et les partenariats utiles à leur espace régional ;
- recommander des moyens, au niveau régional et national, pour parer à des problèmes mis à jour par les analyses (par exemple : l'incidence d'initiatives spéciales de financement au niveau régional et institutionnel) ;
- aider les EES à formuler leur mission, améliorer leur gestion, évaluer leur contribution et, par là même, contribuer à leur viabilité ;
- maintenir et étendre la fluidité du réseau international d'EES et des espaces régionaux pour poursuivre le débat et les échanges d'idées autour d'exemples de problèmes et de bonnes pratiques, ainsi que des processus liés à l'engagement régional des EES.

1.3 Espaces régionaux et établissements d'enseignement supérieur participants

Les espaces régionaux visés sont des collectivités territoriales reconnues comme telles au sein des structures de gouvernance nationale/fédérale¹ :

- au sein des économies en développement recensées en vue de leur adhésion² à l'OCDE ou bien de leur participation accrue³ ;
- au sein des pays du G8 ;
- aires urbaines régionales.

Les études se concentreront sur les échanges entre les EES et les espaces régionaux *reconnus* comme collectivités territoriales par l'administration nationale. Les participants seront les EES, *les régions avec lesquelles ils entretiennent des liens de collaboration historiques*, et les autorités publiques chargées du développement territorial *et de l'enseignement supérieur* à l'échelle nationale et infranationale.

En principe, tous les EES de l'espace régional devraient être inclus dans le projet, puisque l'objet de l'étude est l'incidence de l'enseignement supérieur (et non pas d'un certain nombre d'EES) sur le développement régional.⁴

1.4 Éléments principaux du déroulement de l'étude de cas

Les études régionales prendront pour référent un ensemble approuvé de principes généraux comprenant notamment le dialogue, la collaboration et la formation des acteurs, et la prééminence. Chaque étude comportera principalement :

- une autoévaluation conjointe par les EES et les acteurs régionaux, qui débouchera sur un rapport d'autoévaluation ;
- une mission d'enquête, menée par une équipe internationale d'experts, qui débouchera sur un rapport d'analyse externe ;
- la diffusion des résultats lors d'une ou de plusieurs conférences de partage des connaissances.

1.5 Résultats attendus

L'étude donnera le jour à :

¹ Les modèles d'examen de l'OCDE exigent des données comparables sur un certain nombre de questions. De telles données ne sont généralement disponibles que si l'espace régional est reconnu comme tel au sein des structures de gouvernance nationale/fédérale.

² Russie, Chili, Israël, Estonie, Slovaquie.

³ Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Afrique du Sud.

⁴ Pour des raisons pratiques, il peut être nécessaire d'identifier les espaces régionaux avec un nombre maniable d'EES.

- des rapports d'autoévaluation régionaux (EES et acteurs régionaux), préparés par les régions, qui viendront appuyer la mise en place de partenariats dans les espaces régionaux, les travaux généraux d'analyse et les missions des examinateurs sur place ;
- des rapports d'analyse externe, préparés par les équipes internationales d'examineurs, qui contiendront des recommandations spécifiques à l'intention des autorités nationales et régionales et des EES examinés ;
- une analyse comparative internationale de certaines questions spécifiques faite par l'OCDE.

Cette production documentaire s'accompagnera d'activités de diffusion, sous la forme de séminaires accueillis par les pays/espaces régionaux concernés, ainsi que de la constitution de réseaux internationaux. Les rapports d'autoévaluation et les rapports d'analyse externe seront publiés par l'OCDE sur le site Web du projet.

1.6 Avantages pour l'espace régional

Les 14 espaces régionaux qui ont participé aux études de la période 2005-2007 ont indiqué avoir retiré du processus d'examen les avantages suivants :

- conseils et recommandations sur mesure en matière de pratiques, de principes et de stratégie formulés par l'équipe d'examineurs de l'OCDE à l'intention des autorités nationales et régionales et des EES ;
- amélioration des partenariats dans l'espace régional (sur la base du processus d'autoévaluation guidé par le modèle fourni par l'OCDE et supervisé par le comité de pilotage régional) ;
- recensement de nouvelles sources de financement des EES, de possibilités de coopération entre EES et entreprises, etc. ;
- visibilité accrue et communication améliorée de l'espace régional et de ses EES ;
- possibilités de comparaison et de réseau international.

1.7 Coûts

Le budget de l'étude s'établit comme suit :

L'espace régional (le gouvernement national/régional ou son représentant/EES/fondations) assumera les frais de sa propre étude, notamment :

1. le coût de réalisation de l'étude d'autoévaluation, y compris la préparation du rapport ;
2. la contribution financière à l'OCDE, qui couvrira : les ressources humaines (personnel et examinateurs) de l'OCDE mobilisées pour, notamment : 1) une mission préparatoire conduite par un ou deux experts ; 2) une mission d'enquête d'une semaine conduite par quatre ou cinq experts ; 3) la participation d'un ou deux experts à la réunion de diffusion organisée par la région ; 4) la préparation et l'édition des documents intermédiaires et finaux ; et 5) les frais généraux de l'OCDE.

L'OCDE/IMHE et les organisations cofinçant le projet prendront à leur charge : 1) la rédaction, la publication et la traduction du rapport de synthèse international qui sera tiré des

rapports d'études de plusieurs espaces régionaux ; et 2) l'organisation d'une réunion à l'intention des espaces régionaux examinées en conjonction avec la conférence générale de l'IMHE en 2008.

1.8 Coordination dans l'espace régional : coordonnateur régional, comité de pilotage régional et groupe de travail

Afin de faciliter l'étude, chaque espace régional devra constituer un comité de pilotage régional et désigner un coordonnateur régional, qui sera appuyé dans sa tâche par un groupe de travail.

Le **comité de pilotage régional** (CPR) sera constitué des principaux groupes d'acteurs concernés par l'enseignement supérieur et le développement territorial. Il serait utile que siègent au comité des représentants 1) de tous les EES de l'espace régional ; 2) des autorités régionales et du commerce et de l'industrie ; et 3) des ministères et organismes nationaux/d'État déconcentrés concernés. Si des EES privés sont implantés dans l'espace régional, il est recommandé de les inviter à participer à l'étude. Tâches principales du CPR :

- superviser et piloter l'implication de l'espace régional dans l'étude et veiller à sa continuité ;
- apporter un appui financier et institutionnel ;
- contrôler le travail du coordonnateur régional et des groupes de travail ;
- approuver la diffusion/publication des documents intermédiaires et finaux de l'étude, notamment le rapport d'autoévaluation de l'espace régional.

Il importe de bien choisir le président du comité, de sorte que ce comité puisse constituer un cadre de résolution des questions conflictuelles opposant les acteurs dans l'espace régional. Il est recommandé de choisir pour président une personnalité régionale indépendante, comme un universitaire de haut niveau, une personnalité politique ou toute autre personne susceptible d'accroître la légitimité d'une décision.

Un **coordonnateur régional**, nommé par le comité de pilotage régional, rendra compte à ce dernier de la mise en œuvre du travail. Responsabilités du coordonnateur :

- communiquer avec le Secrétariat de l'OCDE au sujet de l'étude ;
- diffuser les informations nécessaires dans l'espace régional et dans le pays au sujet de l'étude ;
- veiller à l'achèvement du rapport d'autoévaluation dans le délai prévu ;
- assurer la liaison avec le Secrétariat de l'OCDE au sujet de l'organisation de la mission de l'équipe d'examineurs ;
- participer aux réunions et aux ateliers internationaux en rapport avec l'étude ;
- coordonner les réactions régionales aux documents provisoires produits pendant la durée de l'étude ;
- aider aux activités de diffusion associées à l'étude.

Un **groupe de travail**, coordonné par le coordonnateur régional et piloté par le comité de pilotage régional, devra également être constitué dans l'espace régional (avec des EES en son sein), afin de régler les détails concrets du processus d'autoévaluation (par exemple : collecte des informations,

discussions avec les acteurs régionaux dans et hors les EES, préparation des rapports) et d'aider le coordonnateur régional dans l'accomplissement de ses tâches.

2. DÉROULEMENT DU TRAVAIL

2.1 Autoévaluation (3 à 6 mois)

L'espace régional sera invité à préparer un rapport d'autoévaluation conforme aux Lignes directrices de l'OCDE en la matière (voir les Lignes directrices pour la préparation du rapport d'autoévaluation). Ce cadre commun facilite l'analyse comparative et maximalise les possibilités pour les espaces régionaux d'apprendre les uns des autres. Il se peut que le Secrétariat demande des informations supplémentaires spécifiques à l'espace régional.

L'autoévaluation de l'espace régional se déroulera vraisemblablement en trois phases, qui déboucheront sur la mise au point finale du rapport d'autoévaluation. Toutefois, **la procédure indiquée ci-après n'est donnée qu'à titre indicatif**. Le principe fondamental devrait être d'appliquer une méthodologie apte à garantir une très large participation des acteurs concernés au processus d'évaluation. La méthode repose sur un processus de mise en place de partenariats en plusieurs étapes :

- *Un atelier dirigé initial* s'assurera que les EES et les acteurs régionaux sont conscients des exigences de l'étude et travaillent à formuler leurs réponses à la liste de questions posées dans les Lignes directrices pour la préparation du rapport d'autoévaluation.
- *Phase de collecte des informations* : le groupe de travail (et les EES qui en font partie) prendra le relais de l'atelier, réunira des éléments d'informations supplémentaires visant à mettre en évidence les points (obstacles, stratégies, accords, etc.) requérant l'attention des EES et de la communauté régionale, et formulera des recommandations qui seront examinées lors d'un deuxième atelier.
- *Un deuxième atelier* examinera les accords de partenariat actuels ; recensera les contributions des EES à l'espace régional ; mettra en évidence les difficultés et les obstacles s'opposant à une collaboration accrue au niveau local, ainsi que les opportunités pour une telle collaboration ; et cherchera à réunir un consensus sur le rôle futur des EES dans l'espace régional vu sous l'angle de la formation et de la connaissance. Il examinera les rapports entre les différents types d'EES dans l'espace régional (universités et EES non universitaires) et entre l'enseignement supérieur et les autres acteurs de l'éducation à la lumière des résultats obtenus, ainsi que leurs mécanismes de collaboration et leurs stratégies et processus d'examen et de contrôle.
- *Mise au point finale du rapport d'autoévaluation* : le projet de rapport d'autoévaluation régionale sera terminé à temps pour la mission d'enquête ; une note sera préparée sur les questions et les actions spécifiques dont l'espace régional souhaiterait s'entretenir avec l'équipe d'examineurs durant sa mission sur place.

L'expérience acquise par l'OCDE lors des examens thématiques laisse penser que la préparation du rapport d'autoévaluation devrait prendre environ six mois. Dans tous les cas, le rapport d'autoévaluation devra être achevé un mois au moins avant la mission des examinateurs.

2.2 Analyse externe (3 à 5 mois)

Une équipe de quatre ou cinq examinateurs, dont deux experts internationaux, un expert national (mais étranger à l'espace régional examiné) et un ou deux membres du Secrétariat de l'OCDE, étudiera le rapport d'autoévaluation de l'espace régional et les documents joints avant d'entreprendre la mission sur place. Les examinateurs seront choisis par le Secrétariat de l'OCDE, en consultation avec l'espace régional, de manière à être sûr qu'ils disposent de l'expérience voulue pour examiner les principales questions de fond posées par l'espace régional.

La mission d'étude sera précédée d'une courte mission préliminaire dans l'espace régional, entreprise par un ou deux membres de l'équipe d'examineurs. Il est proposé que cette mission ait lieu avant la finalisation du rapport. Le but de cette mission préliminaire est de rencontrer le coordonnateur régional et les membres du comité de pilotage régional afin de discuter avec eux du programme de la mission et de l'état d'avancement du rapport, de formuler des remarques sur le projet de rapport et de recenser les principaux points à examiner.

La mission d'étude est une mission d'analyse intensive d'environ sept jours. Elle sera organisée par l'espace régional en collaboration avec le Secrétariat de l'OCDE et/ou le coordonnateur de l'équipe d'examineurs. Elle a pour but d'apporter aux examinateurs une diversité de points de vue sur la politique régionale et tout particulièrement sur le rôle des EES dans l'espace régional. Dans la mesure du possible, la mission comportera des réunions avec les principaux décideurs au sein des administrations déconcentrées, des gouvernements locaux et régionaux, des organismes, des EES, des organisations représentant les EES, des groupes représentant les étudiants et le corps enseignant, le commerce et l'industrie, et les chercheurs spécialisés dans le domaine du développement territorial et de l'enseignement supérieur.

Au terme de leur mission, les examinateurs prépareront un bref rapport d'analyse externe (environ 50 pages). Ce rapport apportera, d'un point de vue international, une réflexion sur les questions soulevées par le rôle de l'enseignement supérieur et les réponses politiques spécifiques apportées à ces questions dans l'espace régional concerné. Ses auteurs formuleront des recommandations à l'intention des autorités nationales et régionales, ainsi que des EES.

Les examinateurs pourront s'inspirer de travaux sur l'enseignement supérieur, l'innovation et le développement territorial poursuivis au sein de l'OCDE (par exemple : les travaux de la Direction de l'Éducation, de la Direction de la Gouvernance publique et du Développement Territorial et de la Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie) et autres.

L'organisation de la mission régionale et la préparation du rapport d'analyse externe après la mission durent en général de trois à cinq mois. De plus amples informations sur la mission sur place seront fournies dans un document séparé (Lignes directrices pour la mission d'analyse externe régionale).

2.3 Diffusion

Une réunion de diffusion sera organisée par l'espace régional (ou le pays), avec l'appui du Secrétariat de l'OCDE, en vue du lancement du rapport d'analyse externe. L'OCDE dépêchera au maximum deux personnes, membres de l'équipe d'examineurs, pour participer à la conférence de

lancement. Un plan de diffusion, détaillant les manifestations et activités prévues à cet effet, sera préparé par le Secrétariat, en collaboration avec l'espace régional.

Il est proposé que l'espace régional organise, avant la fin de l'étude, un atelier ou un séminaire, auquel participeront des représentants des autres espaces régionaux participant ou ayant participé à l'étude de l'OCDE, afin d'y présenter une analyse des problèmes rencontrés dans leur propre espace régional et de l'incidence des initiatives prises dans certains domaines précis (par exemple : la contribution des EES à la compétitivité de l'économie régionale, la contribution des EES à l'élargissement de la participation, à l'élargissement du marché du travail et à l'augmentation des compétences). Cet atelier est pour les espaces régionaux une occasion d'échanger des idées et des points de vue ayant émergé durant la mise au point de leur rapport d'autoévaluation. Outre les représentants des espaces régionaux, des experts internationaux et des acteurs majeurs pourraient également être invités à participer au débat.

Le programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (IMHE) organise une conférence générale tous les deux ans. La conférence générale de 2008, organisée autour du thème « Qualité, pertinence et impact », facilitera le réseau des EES et des espaces régionaux, ainsi que les comparaisons internationales entre eux. Les espaces régionaux qui participent ou ont participé à l'examen de l'OCDE seront invités à cette réunion. Ce sera pour eux et pour les autres participants une occasion de partager le fruit de leur expérience concernant l'incidence des politiques d'enseignement supérieur et de développement territorial et des stratégies institutionnelles sur le développement régional, dans la mesure où cette expérience a un lien avec le thème de la conférence. Une réunion à part sera organisée pour les coordonnateurs régionaux.